

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article1143>

# Document unique : quelle forme respecter ?

- Juridiscopes - Prévention des risques - Hygiène et sécurité - Le document unique -



Date de mise en ligne : jeudi 31 mars 2011

---

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous  
droits réservés

---

**Votre document unique est en cours mais n'est pas encore finalisé ? N'attendez plus. SMACL Assurances répond à vos questions et vous propose un outil simple et efficace de gestion des risques.**

---

[1]

Les textes n'imposent aucune forme particulière. Il peut donc s'agir d'un support papier ou d'un support numérique.

La circulaire [circulaire DRT n° 6 du 18 avril 2002](#) précise que l'obligation de centralisation des données dans un document unique répond à trois objectifs :

- cohérence ;
  - commodité d'accès ;
  - traçabilité.
- 

**Attention : tout support comportant des informations nominatives devra faire l'objet d'une déclaration auprès de la Commission nationale informatique et liberté (CNIL).**

---

Voir aussi :

- [Document unique : comment la SMACL peut-elle m'aider ?](#)
- [Document unique : quels fondements juridiques ?](#)
- [Document unique : quelle forme à respecter ?](#)
- [Document unique : comment procéder à l'inventaire des risques ?](#)
- [Document unique : qu'est-ce qu'une unité de travail ?](#)
- [Document unique : que faut-il entendre par entreprise ou établissement ?](#)
- [Document unique : quand doit-il être mis à jour ?](#)
- [Document unique : qui peut y avoir accès ?](#)
- [Document unique : comment les agents doivent-ils être informés](#)

– [Document unique : quelles sanctions et quelles responsabilités en cas de carence ?](#)

---

[Télécharger le dossier complet](#)

**En savoir plus ?**

[prevention-sante@smacl.fr](mailto:prevention-sante@smacl.fr)

---

[1] Photo : © Ximagination